



Inauguration du 1^{er} parc public éolien de France

« Le Moulin à Cheval »

Vendredi 14 janvier 2011

DOSSIER DE PRESSE

Pour tout contact presse : Affaires Publiques – Farida Semmoudi/Patricia Gombert
fsemmoudi@agenceaffairespubliques.fr / Tél : 06-07-58-69-98



SOMMAIRE

PARTIE 1 : MONTDIDIER, VILLE PILOTE EN MAITRISE DE L'ENERGIE.....page 3

- Montdidier, une ville pleine d'énergies !
- La Régie Communale de Montdidier
- Une démarche de Maitrise de l'Energie de longue haleine à Montdidier
- De Montdidier, ville pilote en Maîtrise de l'Energie au 1^{er} parc public éolien : quelques dates clés
- Les actions mises en œuvre par la Régie Communale de Montdidier dans le cadre de l'opération Montdidier, Ville Pilote en Maîtrise de l'Energie
- Une reconnaissance nationale et européenne
- Les nouveaux projets de la collectivité

PARTIE 2 : LE PREMIER PARC PUBLIC DE France DE MONDIDIER.....page 7

- Historique du projet
- Les objectifs du parc éolien
- Les bénéfices du parc éolien
- Les spécificités du parc et des éoliennes
- Le financement/la répartition/le retour sur investissement
- La réalisation du parc par Global Wind Power

PARTIE 3 : LES PARTENAIRES DE MONTDIDIER ET L'EOLIEN EN PICARDIEpage 12

- Le Conseil Général de la SOMME et le Conseil Régional de Picardie, partenaires de Montdidier, mobilisés autour du développement de véritables filières d'éco-activités en Picardie
- L'ADEME Picardie (en attente de texte)
- L'éolien en Picardie

PARTIE 1 : MONTDIDIER, VILLE PILOTE EN MAITRISE DE L'ENERGIE

Montdidier, une ville pleine d'énergies !

Montdidier est située dans le département de la Somme et la région Picardie. A mi-chemin entre Amiens (nord-ouest) et Compiègne (au sud-est). La ville est juste entre Rosières-en Santerre et Saint-Just-en-Chaussée. La ville de Montdidier compte 6 500 habitants.

Catherine QUIGNON/LE TYRANT en est le maire depuis 2001.

L'énergie est un enjeu important de notre siècle, pour y répondre, Montdidier, commune rurale a misé sur les économies d'énergie et la diversification de son bouquet énergétique.

La Régie Communale de Montdidier

La ville de Montdidier est alimentée en électricité par la Régie Communale qui gère depuis 1925, le service de distribution d'énergie électrique haute et basse tension. La Régie a également en charge l'entretien du réseau d'éclairage public.

Au-delà de son activité principale de distribution, la Régie Communale peut également produire de l'électricité à partir de l'éolien et de la chaleur au travers de son réseau alimenté par une chaufferie biomasse.

En quelques chiffres, la Régie Communale de Montdidier, c'est :

- 9 personnes,
- 70 km de réseau haute et basse tension,
- 6 500 habitants desservis
- 2 800 clients domestiques
- 300 clients professionnels et industriels

La Régie Communale est présidée par Catherine QUIGNON/LE TYRANT - Elle est dirigée par Laurent MORELLE.

Une démarche de Maitrise de l'Energie de longue haleine à Montdidier

La Ville de Montdidier s'est engagée au travers de sa régie dans une vaste démarche de Maîtrise de l'Energie depuis de nombreuses années. Celle-ci s'est formalisée davantage lorsque Montdidier a été désignée Ville Pilote en Maîtrise de l'Energie en 2005.

En 2003, la France entame un **processus d'ouverture du marché de l'électricité** et donc concurrentiel pour la Régie Communale de Montdidier. L'opération **Ville Pilote en Maîtrise de l'Energie** constituait dans ce cadre une réelle **opportunité de diversification et de valorisation du service public par la proximité et la personnalisation des services**. Avec la fragilisation du pouvoir

d'achat des ménages en raison de la crise économique, la réforme annoncée de la taxe professionnelle : la ville décide de s'engager dans une démarche de Maîtrise de l'Énergie ambitieuse sur la commune. Elle permet ainsi aux habitants de bénéficier d'actions leur permettant d'économiser de l'énergie.

Très sensible aux **problématiques énergétiques et environnementales**, la ville initie déjà à cette époque, différentes actions ponctuelles :

- Un conseil d'orientation énergétique réalisé en 2003
- Un pré-diagnostic solaire concernant la production d'eau chaude pour des logements sociaux
- Une étude de faisabilité pour une installation solaire photovoltaïque sur des bâtiments communaux
- Parallèlement à l'étude « Ville Pilote en Maîtrise de l'Énergie, une étude portera sur un mini-réseau de chaleur bois sur le site de l'école du Prieuré et le lancement par la Régie d'une étude d'implantation éolienne.

L'échelle du territoire est intéressante pour initier de telles opérations. La taille de la ville, la reconnaissance locale de la Régie et le rapport direct avec les élus de la ville et les services facilitent la mise en place des actions.

De Montdidier, ville pilote en Maîtrise de l'Énergie au 1^{er} parc public éolien : quelques dates clés

- 2003 : Début d'étude du potentiel de Maîtrise de l'Énergie
- 2004 : Proposition du programme de Maîtrise de l'Énergie
- **2005 : Lancement de l'opération « Ville Pilote » en Maîtrise de l'Énergie : Signature de l'accord cadre entre la Ville, la Région, l'Ademe et la Régie Communale de Montdidier.**
- 2006 : installation de réducteurs de puissance sur l'éclairage public
- 2008 : permis de construire projet éolien – vote de la réhabilitation des écoles – Photovoltaïque au Prieuré – mise en service du réseau de chaleur– **Renouvellement de l'accord cadre.**
- 2009 : Lancement du chantier de réhabilitation des écoles – lancement de la production du parc éolien.
- 2010 : Mise en service du parc éolien.

Entre 2004 et 2010 de nombreuses actions ont permis d'améliorer le niveau de connaissance des consommations et des enjeux énergétiques sur la commune.

La signature de l'accord cadre a été un signal politique d'engagement des différentes parties afin de générer une réelle dynamique sur la maîtrise de l'énergie Montdidier permettant d'entraîner les habitants et les acteurs économiques vers la mise en œuvre d'actions.

La ville ambitionne de produire plus de la moitié de sa consommation d'énergie à partir des énergies renouvelables d'ici 2015 tout en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre par 4 d'ici 2050.

Les actions mises en œuvre par la Régie Communale de Montdidier dans le cadre de l'opération Montdidier, Ville Pilote en Maîtrise de l'Energie

La Ville de Montdidier a réalisé en 2008, son **bilan carbone** afin de comprendre l'impact de son activité sur les émissions de gaz à effet de serre. Le total des émissions de gaz à effet de serre atteint 1 200 tonnes équivalent CO₂. Il est fortement dominé par les consommations énergétiques des bâtiments municipaux (61% chauffage et 10% consommation électrique des habitants). Toutes les actions mises en œuvre permettront de réduire fortement ces émissions.

Les axes d'actions :

- **Sensibilisation des habitants** : le bulletin municipal, le panneau lumineux en centre ville, le site Internet de la Régie,... relaient les actions mise en œuvre sur la commune
- 14 bâtiments affichent sur leurs entrées l'état énergétique du bâtiment (eau, énergie, CO₂) dans le cadre de la campagne « Dispaly » ;
- L'évolution des consommations électriques des montdidériens est observée de près (campagnes de mesures, diagnostics auprès des clients,...). Une opération « foyers témoins » a été lancée en 2009 afin de mesurer l'impact des actions de sensibilisation et des actions de Maîtrise de l'Energie mises en œuvre.

- **Information des clients** : La régie offre le diagnostic sur les pertes de chaleur grâce à une caméra thermique dans les habitations et apporte des conseils techniques et tarifaires gratuitement.

- **Des aides financières** : La Régie, la Ville et la Communauté de Communes ont développé des aides financières non remboursables qui permettent aux clients domestiques de la Régie d'investir dans des équipements de chauffage et de production d'eau chaude performants. Les équipements suivants sont concernés : Chauffe-eau solaire individuel, pompe à chaleur (air/eau ou eau/eau), chauffage à effet joule performant, poêle à bois et insert performant, chaudières performantes au bois.

- **Une Collectivité exemplaire à plus d'un titre**
- **L'éclairage public** : L'action de mise en place de réducteurs de puissance sur les circuits d'éclairage public les plus consommateurs a porté ses fruits depuis 2006 : 22 % d'économie d'énergie ont été générés. Cette action se verra bientôt optimisée par le remplacement des lampes au mercure par des lampes à vapeur de sodium sur les candélabres de Montdidier.
Chiffres clés : 166 MWh électriques économisés par an – 17 tonnes de CO₂ évitées tous les ans – L'économie réalisée correspond à la consommation électrique de 75 ménages montdidériens

- **La réhabilitation thermique des écoles** : Le diagnostic énergétique réalisé sur tous les bâtiments communaux, a mis en évidence la forte consommation des bâtiments des 5 écoles communales. Pour y palier, ont été entrepris l'isolation des murs et plafonds, le remplacement des fenêtres, la mise en œuvre de ventilations efficaces.
- La première réhabilitation a été terminée en 2010 sur l'école du Prieuré. Les travaux sur l'école Victor Hugo sont en cours.

Chiffres clés : Le programme de travaux doit permettre de passer de 1 690 MWh par an à 705 MWh. L'économie représente 58% de la consommation actuelle. Le coût prévisionnel de ces travaux est de 1 200 000 € HT.

- **Un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois/gaz naturel**

Une chaufferie bois a été mise en service en octobre 2008. Elle dessert le centre hospitalier, l'EHPAD, le collège, le lycée, le gymnase et une école maternelle. L'approvisionnement en bois est d'origine locale (1 850 tonnes/an).

Chiffres clés : D'une puissance de 1 600 kW bois (avec un objectif de couverture bois de 80%), elle délivre 6 700 MWh utiles à ses clients, soit 18% d'économie par client, en moyenne sur les charges de chauffage. Au total, 1 830 000 €HT d'investissements (FEDER, Conseil Régional de Picardie, ADEME, Conseil Général de la Somme, Régie Communale de Montdidier).

- **Production d'électricité par énergie solaire**

Deux centrales photovoltaïques ont été mise en place sur l'école du Prieuré et sur la chaufferie bois.

Chiffres clés : Le coût total est de 210 000 € HT pour une puissance totale de 30 kWc et une production annuelle de 31.5 MWh/an.

- **Production d'électricité par énergie éolienne**

L'énergie éolienne est l'une des nombreuses sources d'énergie renouvelables exploitables pour produire de l'électricité. La régie Communale de Montdidier a décidé d'étudier la possibilité de devenir propriétaire d'un parc éolien.

Une reconnaissance nationale et européenne

En 2009 La ville de Montdidier s'est vue décerner le **prix spécial du jury par le Comité de Liaison des Energies Renouvelables (CLER) à l'occasion du championnat ENR (Energies Renouvelables) des communes.**

En 2010 : Elle obtient le **Premier prix** pour son réseau de chaleur lors du championnat ENR des communes et le **3ème prix à la Ligue des Champions ENR Europe** grâce à sa participation active au développement des énergies renouvelables et de ses actions de maîtrise de l'énergie.

Les nouveaux projets de la collectivité

- Poursuite des travaux sur l'éclairage public
- Réalisation d'un Eco Quartier
- Construction d'une usine de méthanisation (La ville étudie un projet de chauffage par méthanisation à partir des résidus de l'abattoir, des élevages de porc et de volailles et divers déchets ménagers.)
- Interconnexion et extension des réseaux de chaleur
- Projet d'un 3^{ème} réseau de chaleur (piscine, éco-quartier, centre de vacances)
- Construction d'une centrale photovoltaïque au sol
- Engagement dans un programme de recherche et développement de la gestion des réseaux intelligents.

PARTIE 2 : LE PREMIER PARC PUBLIC DE FRANCE, DU « MOULIN A CHEVAL » DE MONTDIDIER

Face à la baisse des ressources pétrolières, aux risques pour l'environnement, il est indispensable de diversifier la production d'énergie. L'éolien est l'une des solutions alternatives. La Picardie, territoire aux horizons balayés par le vent, l'a bien compris.

Nombreux sont les opérateurs privés qui ont investi ce marché sans se soucier des retombées locales. Pourquoi les bénéfices énergétiques, environnementaux et financiers de ces implantations ne reviendraient-ils pas aux habitants notamment au travers d'une démarche volontariste publique ?

C'est ce qu'a voulu initier la ville de Montdidier, en créant le premier parc éolien public de France avec le soutien financier du Conseil général de la Somme, du Conseil régional de Picardie et de l'Europe. Les quatre éoliennes de 2 mégawatts chacune contribueront à fournir plus de 50% de l'électricité consommée chaque année à Montdidier par ses 6500 habitants. Les bénéfices du parc éolien seront réinvestis dans la commune notamment au travers d'actions de maîtrise de l'énergie. Ainsi le vent qui souffle, revient aux montdidériens !

La création de ce parc éolien, premier parc public en France démontre que les collectivités territoriales sont en mesure d'appréhender de manière globale la problématique de l'énergie et d'en faire un axe de leur développement territorial.

L'intérêt du projet a surtout reposé dans l'innovation de la démarche prouvant qu'une collectivité a les moyens de s'approprier la création d'un parc éolien sur son territoire avec différents buts à atteindre, notamment :

- la production locale de 50% des besoins d'électricité de la ville de Montdidier,
- l'acceptation de l'intégration dans l'environnement du projet par les habitants de la ville de Montdidier et
- les retombées économiques du résultat d'exploitation du projet sur le territoire de la ville de Montdidier.

Les éoliennes complètent les actions mises en œuvre sur Montdidier en matière d'économie d'énergie.

Historique du projet

2003 : Etude de faisabilité technico économique et environnementale du projet éolien dont la gestion et l'exploitation seront confiées à la Régie. Cette étude a permis de statuer sur le bien-fondé de cette démarche.

Le site retenu est le lieu-dit « Le Moulin à cheval », d'où le nom retenu pour le parc.

2004/2005 : Etude du potentiel de vent. Une campagne de mesure du potentiel éolien d'une année a été réalisée sur le site afin d'évaluer la rentabilité du futur projet.

2005/2006 : Dépôt du permis de construire

Février/Mars 2007 : Enquête publique

Janvier 2008 : Obtention du permis de construire délivré par le préfet de la Région de Picardie le 18 janvier 2008 pour un parc de 12 MW maximum comprenant 4 éoliennes et 1 poste de livraison.

Mai 2008 : Lancement des consultations auprès des prestataires

Octobre 2009 : Ordre de service donné à Global Wind Power

Juin 2010 : Mise en service du parc éolien (1 emploi direct créé à la régie communale)

14 janvier 2011 : Inauguration du parc éolien

Les objectifs du parc éolien :

- Le respect des engagements pris par la France en signant le protocole de Kyoto et en portant l'accord « énergie-climat » adopté par l'Union Européenne, à savoir l'ambition de 3 X 20 en 2020 (réduire de 20 % les émissions de CO₂, baisser de 20% la consommation énergétique et porter à 20% la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique) :
- Le parc permettra de produire jusqu'à 53% de la consommation électrique de Montdidier dès 2015
- Ce parc sera financé de façon autonome (D'ici 10 à 12 ans, les machines seront amorties).

- Le parc éolien permet à la Régie Communale de diversifier la production d'énergie et ses activités

Ce parc public permet de distribuer les bénéfices entièrement sur la commune.

Les bénéfices du projet : « Le vent qui souffle revient aux Montdidériens »

Ils portent sur :

- La consommation de l'électricité en priorité sur Montdidier
- La compensation financière pour l'électricité consommée
- Le rachat de l'électricité non consommée sur Montdidier par EDF durant 15 ans (8.616 c€/kWh (prix fixé par l'arrêté du 17 novembre 2008). Le tarif est garanti et actualisé sur les 15 années à venir).

La répartition des bénéfices du projet : Le projet étant public, la totalité des bénéfices sera réinvesti dans la commune.

Leur répartition sera la suivante :

- 1/3 sera affecté à la modernisation des installations électriques comme l'enfouissement des lignes électriques notamment dans le périmètre des monuments historiques et dans l'amélioration de la qualité des réseaux de haute et basse tension
- 1/3 : sera consacré au financement de l'opération Montdidier, ville pilote en maîtrise de l'énergie notamment les aides aux installations performantes de chauffage et de production d'eau chaude, au développement d'opération de sensibilisation de la population incitant aux économies d'énergies, à la production à partir des énergies renouvelables et d'une manière générale au développement durable

- 1/3 du résultat serait dédié à la ville de Montdidier dans le cadre des économies d'énergie, de l'amélioration thermique des bâtiments communaux et à la mise en place d'opérations axées sur le développement durable. (par exemple, l'achat du terrain du futur éco-quartier près de la gare)

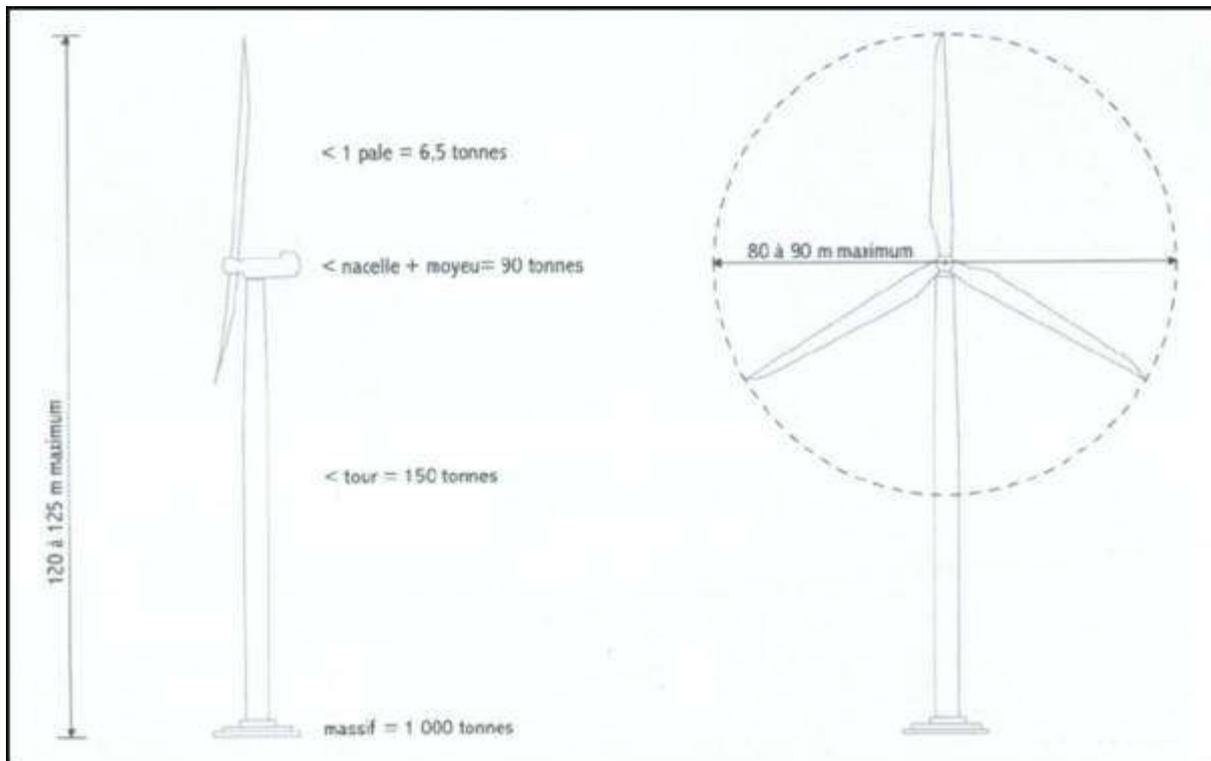
Pour symboliser les économies réalisées grâce au vent, dès cette année, chaque foyer recevra un bon d'achat de 10 € valable uniquement sur l'achat d'équipements vendus au prix coutant (action de partenariat) favorisant l'économie d'énergie, comme 5 ampoules basse consommation par exemple.

Spécificités du parc et des éoliennes :

La maîtrise d'œuvre a été assurée par Global Wind Power (voir fiche en fin de dossier).

Le parc comprend 4 éoliennes Vestas V90 d'une puissance de 2MW chacune.

- Vitesse de vent nominale : 47 km/h
- Vitesse de vent minimale : 9 km/h
- Vitesse de vent maximale : 90 km/h
- Variation de vitesse du rotor
- Baisse des niveaux sonores



La production des éoliennes : 19 GWh par an soit plus de la moitié de la consommation de la ville.

Le financement et sa répartition

L'investissement total s'élève à 11 150 000 €.

Le projet éolien porté par la Régie a été jugé techniquement et économiquement viable.

Répartition du financement :

- Apport fonds propres Régie Communale : 1 000 000 €
- Subvention FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) : 1 000 000 €
- Avance remboursable Conseil Régional de Picardie : 1 000 000 €
- Subvention du Conseil Général de la Somme : 120 000 €
- Pour le solde, la Régie Communale emprunte à long terme sur une durée de 15 ans.

Retour sur investissement :

- L'avance est remboursable si la production annuelle est supérieure à 19 000 GWH
- Délai de récupération : entre 10 et 12 ans
- Produit d'exploitation annuel : entre 1 085 000 € et 1 881 000 €

14 janvier 2011 : Inauguration du parc éolien

L'inauguration du parc éolien « du Moulin à Cheval » se tiendra en présence de :

- Michel DELPUECH, Préfet de la région Picardie, Délégué Territorial de l'ADEME pour la Picardie
- Claude GEWERC, Président du Conseil régional de Picardie
- Christian MANABLE, Président du Conseil général de la Somme
- Christian FABRY, Directeur régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- Catherine QUIGNON - LE TYRANT Maire, Conseiller Général de Montdidier, Présidente de la Régie Communale de Montdidier
- Laurent MORELLE, Directeur de la Régie Communale de Montdidier
- Mickael H. STOV, Acting Country Director Global Wind Power France

GLOBAL WIND POWER

En Europe

La société Global Wind Power A/S a été fondée le 31 août 2000 par Henrik Amby Jensen, un industriel Danois travaillant dans le monde de l'éolien depuis 1996.

L'expansion rapide des activités de la société sur le marché allemand a conduit naturellement à la création de la filiale Global Wind Power Deutschland GmbH au début de l'année 2003. Depuis, la société a investi un certain nombre de marchés prometteurs à court ou à long terme : la Bulgarie en 2006, la France en avril 2009 via l'acquisition de la SARL VENT INVEST, et la Roumanie en 2010.

Aujourd'hui, Global Wind Power A/S est l'un des principaux fournisseurs de projets éoliens en Europe et a été impliqué dans la construction, la gestion ou la maintenance de plus de 200 éoliennes au Danemark, en Allemagne, en Bulgarie et en France.

Les effectifs de la société Global Wind Power A/S n'ont cessé de croître depuis 2002 pour atteindre 84 employés en 2010, dont 8 en France.

En France

La SARL VENT INVEST développe des projets éoliens dans le Nord et l'Est de la France depuis sa création en février 2002. Son siège social, initialement basé à Saint-Laurent-Blangy (62) près d'Arras, a été transféré à Reims (51) en novembre 2008 afin de suivre l'évolution géographique du développement éolien en France.

En mars 2009, VENT INVEST est devenu une filiale de Global Wind Power A/S et bénéficie de l'appui humain, technique et financier de sa maison mère ainsi que d'un nouveau nom : **Global Wind Power France**.

Aujourd'hui, Global Wind Power France développe, construit et exploite des parcs éoliens pour son compte ou pour le compte d'investisseurs publics ou privés.

Références

Riche de son expérience et du soutien historique de ses partenaires, au premier rang desquels le numéro 1 des fabricants d'éoliennes Vestas, GWP affiche aujourd'hui 412,70 MW éolien en fonctionnement en Europe. En tout, ce sont 223 éoliennes construites au Danemark, en Allemagne, en Bulgarie et en France réparties sur 49 parcs éoliens pour une production annuelle de 1.052.432.354 kWh en 2010.

En France, ce sont également 42 MW en instruction dans le Nord-Pas-de-Calais et la Champagne-Ardenne et 150 MW en cours de développement dans le Nord et l'Est de la France.

Global Wind Power France a, par ailleurs, remporté le premier marché public éolien de France avec la fourniture, la construction et la maintenance de 4 éoliennes sur la Commune de Montdidier (80). Le délai de 6 mois entre la signature du marché et la mise en service des éoliennes a été respecté, ce qui constitue une performance au regard des contraintes techniques et des délais de livraison habituellement observés dans le milieu de l'éolien.

Global Wind Power France – 9 rue Pingat 51100 REIMS - Tél : 03.26.35.48.78 – Télécopie : 03.26.35.49.57
www.globalwindpower.fr

PARTIE 3 : LES PARTENAIRES DE MONTDIDIER ET L'ÉOLIEN EN PICARDIE

Le Conseil Général de la SOMME et la région Picardie, partenaires de Montdidier, mobilisés autour du développement de véritables filières d'éco-activités en Picardie

Une convention « Eco-activités » entre la Région Picardie et le Conseil Général de la Somme sera signée officiellement le 3.02.2011 à 10h30 chez Mersen France



La Somme dispose d'atouts importants pour le développement d'activités liées aux énergies renouvelables, aux éco-matériaux et à l'éco-construction. Selon une étude réalisée en 2008 pour le Conseil général de la Somme, le développement de ces filières permettrait, à l'horizon 2020, la création de 3 000 emplois sur le territoire départemental.

A titre d'exemple, le développement de l'éolien favorise la création d'emplois non seulement dans les domaines de l'installation et de la maintenance des éoliennes, mais aussi dans des fonctions supports comme la recherche et développement.

Le Conseil Général de la Somme a développé un portail : www.somme-ecoactivites.fr. Il recense les acteurs clés et leur actualité, l'annuaire des professionnels des éco-activités, l'annuaire des formations spécialisées, des conseils et des témoignages.

Depuis 2008, le Conseil général a initié un plan d'actions en faveur du développement et de l'animation des filières des éco-activités. Ce programme fait l'objet d'un partenariat étroit avec le Conseil régional de Picardie, autour de cinq axes :

- Renforcer le tissu industriel en créant une dynamique partenariale pérenne dans la filière des éco-activités.
- Capturer de nouvelles compétences et éco-activités sur le territoire en lien avec le tissu existant et les ressources du territoire
- Diversifier l'activité des entreprises du territoire vers les filières environnementales des ENR et éco-construction
- Être exemplaire pour sensibiliser et amorcer le marché par la stimulation de la demande
- Valoriser les entreprises et le territoire pour sensibiliser les habitants, développer l'attractivité du territoire, conforter les entreprises existantes et attirer de nouveaux projets endogènes.

Le concours ECLOSIA est l'une des composantes majeures de ce plan d'action.

Le concours ECLOSIA

Déjà positionné sur les filières de la croissance verte, le Conseil général de la Somme en partenariat avec la Région Picardie met œuvre un plan d'action pour le développement des éco-activités.

Dans ce cadre, le Conseil général de la Somme lance la première édition du concours ÉCLOSIA aux côtés de ses partenaires : le Conseil régional de Picardie, le réseau J'entreprends en Somme, piloté par Somme Initiative, le CODEM Picardie, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), l'Agence régionale de l'innovation (Ari Picardie), Oséo Picardie, la Société de capital risque Picardie Investissement, Groupama, Amiens Métropole et les chambres de commerce et d'industrie d'Amiens et du Littoral Normand-Picard.

Le Conseil général souhaite, à travers ce concours, encourager et accompagner l'émergence de projets de création, de développement et d'implantation d'entreprises sur son territoire.

ÉCLOSIA vise ainsi à capter de nouvelles entreprises dans le domaine des éco-activités en identifiant et en accompagnant des projets novateurs.

Ouvert à tous les entrepreneurs qui ont fait le pari de la croissance verte, le concours ÉCLOSIA cible notamment :

- Les énergies renouvelables,
- La maîtrise de l'énergie,
- La construction durable,
- L'éco-conception,
- Les éco- matériaux,
- La réduction, la réutilisation ou le recyclage des déchets,
- Les outils de mesure, de décision, de gestion et d'évaluation environnementale.

ÉCLOSIA apportera aux projets sélectionnés :

- une dotation financière de 50 000 € pour soutenir le démarrage de 4 projets,
- un accompagnement global adapté pour favoriser leur réussite,
- des conditions d'accueil et d'hébergement favorables : (3 à 6 mois de loyer offert, une offre d'accueil spécialisée...)
- un bonus, de la part de Groupama à l'un des quatre lauréats,
- une visibilité grâce à la médiatisation des projets auprès du grand public et des investisseurs.

ÉCLOSIA répond à un triple objectif :

- stimuler la croissance économique du territoire par l'émergence de nouvelles activités dans des filières porteuses,
- participer au renouvellement et à la diversification du tissu industriel par le développement d'une économie verte,
- dynamiser la création d'emplois en développant de nouvelles activités.

Calendrier du concours : 15 Avril 2011 : clôture des candidatures.

- Mai 2011 : audition de 8 à 10 porteurs de projets sélectionnés par un jury présidé par le Conseil général de la Somme et composé de l'ensemble des partenaires.
- Juin 2011 : remise des prix.

Dossier de candidature : inscription sur le site www.concours-eclosia.org



En Picardie, une stratégie régionale d'utilisation des énergies alternatives basée sur la mise en réseaux, la formation, la recherche et l'innovation !

L'énergie, sa production comme sa maîtrise, est un enjeu essentiel pour le climat, en même temps qu'un important levier de développement et de créations d'activités. C'est d'ailleurs l'un des axes majeurs du Schéma régional de développement économique adopté par la Région en 2006, qui repose sur une exigence d'excellence environnementale et de production propre et sûre, et du Plan énergie climat régional.

L'objectif de la politique énergie-climat, mise en œuvre par la Région, est de diminuer de 3 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, et ce, d'autant que la facture énergétique régionale s'élevait à 3 milliards d'€ en 2006.

Adopté en 2007, le Plan énergie climat prévoit la mobilisation de plus de 100 millions d'euros sur 7 ans (2007-2013) pour inciter les acteurs publics et privés à s'engager dans la mise en œuvre d'un modèle de développement en Picardie. Objectifs : maîtriser la consommation d'énergie, acquérir une plus grande efficacité énergétique et faire monter en puissance les énergies renouvelables. Ainsi, le plan vise à réduire la production de gaz à effet de serre, améliorer la compétitivité des entreprises régionales, réduire la facture énergétique des ménages picards et créer des emplois dans le secteur des éco-activités.

Des énergies alternatives !

C'est l'avenir qui se construit à travers une nouvelle conception de l'énergie plus proche du territoire. La crise est en effet bien plus profonde que certains le disent. Ce n'est pas un accident passager, un mauvais moment à passer pour repartir comme avant. Ce sont les manières de vivre, d'échanger, de produire qui doivent être réinventées en même temps que les règles économiques et financières.

Sur les règles économiques et financières, il y a peu de prise localement. Pour la production, la consommation et les échanges, il en va autrement, comme le démontre Montdidier.

L'expérience qui est menée ici vise tout simplement à une meilleure maîtrise de l'énergie par les habitants et les collectivités locales, à réaliser des économies d'énergie, mais aussi à produire des énergies alternatives.

L'initiative éolienne de Montdidier est exemplaire La Picardie représente 10 % du potentiel d'énergie éolienne en France. Elle a connu un fort développement lié à ce qu'il faut bien appeler « l'instauration d'un système de rentes ». Cet avantage économique a attiré de nombreux investisseurs sans qu'il y ait toujours des retombées locales.

L'initiative de Montdidier consiste à une forme d'appropriation publique de la « rente éolienne », mais elle va bien au-delà puisqu'elle s'inscrit dans un projet énergétique global local. Il s'agit, à partir des ressources dégagées, d'aller plus loin dans la production et la maîtrise d'énergie au bénéfice des habitants. C'est pour cette raison que le Conseil régional a soutenu cette démarche.

Il ne servirait à rien, en effet, de faire tous ces efforts s'ils ne se traduisaient par une amélioration des conditions de vie et par du pouvoir d'achat regagné !

Naissance d'une filière bois-énergie en Picardie.

Les consommations d'énergie des Picards s'élèvent à 5,8 millions de tonnes équivalent-pétrole. La Picardie importe la plupart de ses besoins énergétiques, ce qui représente une dépense de 3 milliards d'euros par an.

Pourtant la Picardie a d'incontestables richesses naturelles : la forêt qui s'étend sur plus de 300 hectares (soit près de 20 % du territoire) est sous-exploitée. **Les** pailles ainsi que les bois des haies bocagères, des vergers et des vignes ne sont pas systématiquement valorisés. **L'**entretien des arbres dans les communes génère des élagages dont l'élimination représente une charge pour les collectivités. Ces sous-produits sont autant de ressources mobilisables pour l'énergie.

On estime à près de 4,5 millions de tonnes annuelles la production de la sylviculture picarde. Environ 60 % de cette production sont utilisés par les industriels et les particuliers. Restent donc «disponibles» 2 millions de tonnes de bois par an... Chiffre qui va tendre à augmenter, la plupart des industriels de la papeterie utilisant aujourd'hui des produits de recyclage ! La Picardie a de la marge ! Moins de 200 000 tonnes annuelles seront nécessaires pour faire «tourner» les chaufferies-bois !

La Région envisage ainsi de développer, à partir de son parc de lycées, une vingtaine de réseaux de chaleur bois d'ici 2013, soit plus de 80 millions d'euros d'investissement et 18 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel pour l'exploitation des réseaux de chaleur pendant 24 ans (durée d'un contrat de concession).

Ces réseaux de chaleur desserviront l'habitat collectif et les locaux du secteur tertiaire. Au-delà de l'intérêt économique (coût plus faible par rapport à la chaleur fossile, stabilité des prix), le bois-énergie présente des atouts environnementaux (réduction des gaz à effet de serre) et sociaux. L'exploitation des nouveaux réseaux en Picardie entraînerait la création de 150 à 200 nouveaux emplois.

Trois réseaux de chaleur sont actuellement en service à Montdidier, à Beauvais, dans l'Oise, et sur la ZAC de Laon, dans l'Aisne.

La Région participe activement au développement et au maintien à long terme de la filière bois énergie. Elle a créé pour cela en 2007, la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Picardie énergie bois. Cette structure regroupe les trois départements de la région et plus d'une cinquantaine de professionnels du bois : forestiers, coopératives agricoles, élagueurs, scieurs, professionnels des déchets, sociétés d'équipements de conditionnement du bois et de stockage.

Les ressources picardes en bois sont ainsi valorisées, d'autant que la Picardie est la première région française productrice de peuplier et de merisier.

Par ailleurs, un contrat de filière interrégional sur la filière «Forêt Bois» a été signé en juin 2009 entre l'interprofession Nord Picardie Bois et les Conseils régionaux du Nord Pas-de-Calais et de Picardie. Ce contrat soutient le développement de la filière forêt-bois, tant au niveau économique, environnemental que social, et coordonne les actions publiques.

Enfin, la Région Picardie participe à la création d'un dispositif d'aide à la certification forestière et à la création d'un dispositif de crise pour les entreprises de 1ère transformation du bois. En 2009, on estime les engagements de la Région Picardie sur la filière à 710 000 € en fonctionnement et 1 140 000 € en investissement.

Une vingtaine de projets sont donc à l'étude ! Des effets positifs, sur l'environnement, bien sûr, sur le pouvoir d'achat (les factures énergétiques diminuent) et sur l'économie locale : la nécessité d'un approvisionnement régulier en bois donne un sérieux coup de pouce à tous les acteurs de la filière bois, durement touchés par la crise de la papeterie et les accidents climatiques.

Des moyens !

Comme Montdidier, la Région a décidé de devenir acteur de la production d'énergies alternatives. C'est pour cette raison qu'a été créée « Picardie Energie Développement Durable », une société de capital-risque associant le Conseil régional au Crédit Agricole et à la Caisse d'Epargne, notamment pour faciliter le montage financier de projets de production d'énergie.

L'objectif recherché est d'assurer un approvisionnement énergétique sécurisé et avantageux, déconnecté des fluctuations de marché et des risques d'approvisionnement liés aux énergies fossiles. Sur cet objectif, des intervenants financiers majeurs accompagnent la Région.

Ce nouvel outil financier, de forme juridique et fiscale SA société de capital risque (SCR) sera constitué avec un capital social de 12 M€, libéré à la souscription pour la moitié, dont 6 M€ seront apportés par la Région. Cette action bénéficiera du soutien du FEDER. Cette dépense s'accompagnera donc d'une recette minimum de 3 M€ dès 2010.

De l'innovation !

Grande région agricole, la Picardie mise sur la chimie verte. Le pôle de compétitivité mondial Industries et Agro-ressources est le pilier de cette stratégie. Les deux universités picardes (Université de Picardie Jules-Verne, Université de technologie de Compiègne, l'Ecole supérieure de chimie organique et minérale, l'Institut polytechnique LaSalle-Beauvais, l'Inra, les centres de transfert de technologie ... sont des acteurs majeurs à l'aventure !

Stratégie gagnante : la valorisation de la plante entière, et des sous-produits agricoles donne déjà des résultats. Le colza devient un bio-fluide industriel, le lin entre dans les matériaux de construction, la pomme de terre est utilisée pour fabriquer des médicaments...

La Picardie (Amiens, en l'occurrence) va accueillir l'Institut français de stockage de l'énergie !

Le laboratoire de réactivité et de Chimie des solides de l'Université de Picardie Jules Verne, associé au CNRS, jouit aujourd'hui d'une notoriété internationale. Il est spécialisé, entre autres, dans le domaine des nouveaux systèmes de stockage de l'énergie (batterie i lithium, véhicules électriques...). 27 chercheurs, 22 thésards, et 16 post-doctorants y travaillent ; de 2006 à 2009, 165 articles ont été publiés, 28 brevets ont été déposés et 7 thèses soutenues !

La Région a accompagné le financement de la candidature du Laboratoire au label très convoité de « réseau d'excellence européen ». Le réseau Alistore fédère 17 laboratoires européens, dont 7 français, sur le thème du stockage de l'énergie. Son succès est incontestable : le réseau de labos a réussi à établir des partenariats avec les principaux industriels européens, dont le CNRS, le CEA, EDF, Arkema, Renault...

La Région a également doté le Laboratoire en équipements lourds (microscope électronique à transmission, diffractomètre,...). Elle a financé le programme STEEVE, sur la sécurité des batteries, un partenariat entre l'INERIS et le laboratoire, pour un montant de près de 2 millions d'€. Elle a en outre, créé, avec le CNRS, un poste d'« ingénieur brevet », médiateur indispensable entre la recherche fondamentale et les applications industrielles. Elle a financé, enfin, des thésards et des post-doctorants !

En ce qui concerne l'Institut français de stockage de l'énergie, plusieurs sites avaient été évoqués, dont Saclay et Nantes... Un arbitrage favorable vient d'être rendu en faveur d'Amiens. A la clé, 19 postes de chercheurs et 14 postes de techniciens financés par le CNRS, 30 post-doctorats financés par le ministère. Le Conseil régional est extrêmement fier que le travail engagé depuis des années, que les collaborations entre le monde universitaire, l'Etat et la Région aient porté leurs fruits.

Le Conseil régional a toujours, en ce qui concerne notamment la recherche, opté pour une stratégie de travail en réseaux. L'arrivée de ce nouveau réseau permettra de consolider les coopérations entre la recherche, et le monde industriel, en Picardie et sur l'ensemble du territoire.

Les centres de recherche, tel ce nouvel Institut, toutes les initiatives qui vont dans le sens de la durabilité, sont au coeur de la construction d'un nouveau modèle de développement. Ils sont les bases de l'emploi de demain, et d'un nouvel élan pour l'industrie picarde. Ils génèrent une meilleure attractivité de la région. Ce projet d'ampleur nationale, et internationale, illustre le dynamisme du territoire picard, et son ambition pour un modèle de développement éco-solidaire.

A D E M E



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

L'ADEME a lancé l'idée de contrat cadre et de « ville pilote pour la maîtrise de l'énergie » dès 2004. Elle est donc naturellement un acteur principal de ce projet qui rassemble la ville, la régie communale et la région Picardie. L'Agence apporte sa participation financière et technique, son expertise pour définir les meilleures orientations et assurer le suivi des dossiers. Pour le projet de réseau de chaleur bois énergie ou du parc éolien, elle a par exemple accompagné les pré-études et les études de faisabilité, l'élaboration et le lancement de l'appel d'offre, le choix final. C'est un partenariat complet et permanent : tous les mois elle participe à une réunion d'évaluation de l'avancement des nouveaux projets de la Régie.

L'Impact économique de l'éolien en France

Les objectifs du Grenelle de l'environnement :

2012: création d'environ 30 000 emplois directs et indirects (activité d'installation, de fourniture d'équipement ou de maintenance)

2020: estimation de 60 000 emplois créés (directs et indirects)

Estimation de 15 emplois (direct et indirect) pour 1 MW

Emploi dans la maintenance: 1 personne pour 10 MW

Source: Communiqué de presse SER EWEC 2009 et SER FEE, l'éolien, filière dynamique et créatrice d'emplois, mars 2009

Le Grenelle II adopté en mai 2010

Il impose un zonage limité en lien avec le Schéma Régional Eolien qui définit les nouveaux périmètres d'installation des éoliennes en Picardie.

La Picardie est la première région de France en puissance installée, devant les régions Centre (487 MW) et Lorraine (482 MW).

Etat actuel de l'éolien en Picardie (au 1^{er} juin 2010)

Départements	Nbre d'éoliennes accordées	Puissance accordée (MW)	Nbre d'éoliennes en service	Puissance produite (MW)
Somme	327	644	209	405
Aisne	137	314	96	209
Oise	114	254	62	135
Total Picardie	578	1212	367	749

Les perspectives de développement de l'éolien en Picardie à l'horizon 2020

(défini en septembre 2010)

Elles sont de 2800 MW en puissance globale cumulées avec 1100 éoliennes.

A l'échéance 2020, notre pays se donne pour objectif de disposer d'une capacité de production de 19.000 MW pour l'éolien terrestre, la capacité actuelle étant de 5000 MW. Par circulaire aux Préfets de région en date du 7 juin 2010, le Ministre d'Etat a indiqué, région par région, quelle pourrait être la traduction chiffrée de cet objectif national.

	2010	2013	2020
	<i>En service</i>	<i>En prévision</i>	<i>Objectif</i>
Puissance globale cumulée	749 MW	1200 MW	2800 MW
Nombre d'éoliennes	367	580	1100
Nombre d'installations par an	70 éoliennes minimum / an		